

## Les sanctions

P  
r  
o  
c  
é  
d  
u  
r  
e  
  
a  
d  
m  
i  
n  
i  
s  
t  
r  
a  
t  
i  
v  
e  
  
e  
t

Constat  
d'une  
infraction



Procédure  
amiable Délai  
de 15 jours

Si non  
conformité à  
ce terme



PV + AMD avec  
délai de 15  
jours



au terme du mois : astreinte journalière 208,17€ (année 2018) par dispositif en infraction et envoi du PV au Procureur de la République + amende administrative de 1500€ dans les cas suivants : absence de déclaration préalable ou non conformité, apposition sur les immeubles ou dans les lieux d'interdiction absolue, absence de buteau, absence d'autorisation écrite du propriétaire.

p  
é  
n  
a  
l  
e

amende pénale 7500€ +  
astreinte de 15€ à 150€  
par jour de retard